

Vous éprouvez des **difficultés** pour **assumer votre quotidien**,

Vous avez **besoin** d'aide,

Nous mettons différents services à votre disposition :

- Portage de repas à domicile
- Accueil temporaire
- Blanchisserie

En collaboration avec l'Association d'Aide à Domicile :

- Aide à domicile
- Service d'accompagnement
- Télé alarme

Nous sommes à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

RESIDENCE
MAURICE
VILLATTE



**SERVICE DE SOINS
INFIRMIERS A DOMICILE
SSIAD**



Tél : 03.86.42.58.00

Fax : 03.86.42.30.72

E-Mail : residence.mauricevillatte@orange.fr

QUEL ROLE ?

Il dispense des soins infirmiers au domicile des personnes âgées et des adultes atteints de pathologies chroniques afin de leur éviter une hospitalisation ou d'en réduire la durée.

QUI ?

- Les aides soignantes ou aide médico-psychologique assurent les soins d'hygiène, de nursing et de prévention.
- Le médecin traitant, qui prescrit votre admission dans ce service et continue à vous suivre.
- Les infirmières libérales de votre choix effectuent les actes et traitements prescrits par votre médecin.
- Tout autre auxiliaire médical (kinésithérapeute, orthophoniste,...) sur prescription médicale

- L'infirmière coordonnatrice que vous pourrez joindre au :

03.86.42.58.00

OU ?

Le SSIAD intervient sur les communes suivantes :

- **Charentenay**
- **Coulangeron**
- **Coulanges la Vineuse**
- **Escamps**
- **Escolives Ste Camille**
- **Gy l'Eveque**
- **Irancy**
- **Jussy**
- **Migé**
- **Mouffy**
- **Merry Sec**
- **Val de Mercy**
- **Vincelles**
- **Vincelottes**

COMMENT ?

Votre médecin pourra vous prescrire votre admission :

- si vous avez plus de 60 ans.
- si vous avez moins de 60 ans et êtes atteints de pathologies chroniques.

Le SSIAD ayant une capacité de 25 lits, votre admission sera prononcée après l'évaluation de l'infirmière coordonnatrice et en fonction des places disponibles.

L'intervention du service sera prise en charge à 100 % par votre organisme de sécurité sociale.